



---

# VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de La Cité-Limoilou

---

RÈGLEMENT R.C.A.1V.Q. 155

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU SUR  
L'URBANISME RELATIVEMENT À UNE PERMISSION  
D'OCCUPATION SUR LE LOT NUMÉRO 1 736 482 DU  
CADASTRE DU QUÉBEC PAR UN ÉTABLISSEMENT HÔTELIER**

---

**Avis de motion donné le 27 janvier 2014  
Adopté le 10 février 2014  
En vigueur le 13 février 2014**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme afin de permettre au conseil d'arrondissement d'autoriser l'occupation d'un bâtiment ou d'un autre ouvrage par un établissement hôtelier.*

*Le lot numéro 1 736 482 du cadastre du Québec, sis au 812, avenue Marguerite-Bourgeois, est situé dans la zone 16023Mb.*

**RÈGLEMENT R.C.A.1V.Q. 155**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU SUR  
L'URBANISME RELATIVEMENT À UNE PERMISSION  
D'OCCUPATION SUR LE LOT NUMÉRO 1 736 482 DU CADASTRE  
DU QUÉBEC PAR UN ÉTABLISSEMENT HÔTELIER**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT  
DE LA CITÉ-LIMOILOU, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme*, R.C.A.1V.Q. 4, est modifié par l'insertion, après l'article 939.189, de ce qui suit :

« **SECTION XXXII**

« PERMISSION D'OCCUPATION RELATIVE AU LOT NUMÉRO  
1 736 482 DU CASTRE DU QUÉBEC

« **939.190.** Le conseil d'arrondissement peut permettre, par règlement, l'occupation d'un ou de plusieurs bâtiments ou autres ouvrages situés sur le lot numéro 1 736 482 du cadastre du Québec, par un usage du groupe *C10 établissement hôtelier*. ».

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme afin de permettre au conseil d'arrondissement d'autoriser l'occupation d'un bâtiment ou d'un autre ouvrage par un établissement hôtelier.*

*Le lot numéro 1 736 482 du cadastre du Québec, sis au 812, avenue Marguerite-Bourgeois, est situé dans la zone 16023Mb.*

*Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.*